COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

		Nº	2019-P137
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	**Date**	2019-06-20

Sujet/titre

Rapport annuel 2018-2019 de la Stratégie de développement durable, Commission de la capitale nationale

Sommaire

- La Stratégie de développement durable 2018-2023 a été approuvée en septembre 2018.
- Au cours de l'exercice financier 2018-19, la CCN a réalisé du progrès sur 28 des 36 actions et 38 des 76 indicateurs de la Stratégie de développement durable
- La Stratégie de développement durable de la CCN est alignée avec la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert.
- À compter du 1er décembre 2020, la CCN sera assujettie à la Loi et sera obligée à contribuer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable et à la communication des résultats à cet égard.

Aperçu du risque

- Il y a un risque que la CCN ne rencontre pas les échéances pour certaines actions en raison de ressources inadéquates ou de facteurs hors de notre contrôle.

Recommandation

- Que le rapport annuel 2018-19 de la Stratégie de développement durable (annexe 1) soit approuvé.

Soumis par :

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale
Nom

_____
Signature

1. Priorités stratégiques

- Le Plan de la capitale du Canada 2017-2067 comporte trois orientations stratégiques ayant toutes trait à la durabilité : une capitale accueillante et riche de sens; une capitale pittoresque et naturelle; une capitale dynamique et branchée.
- Pour la période de planification de 2019-2020 à 2023-2024, les orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat pour continuer à bâtir une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère :
  - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale grâce à de solides relations avec le public, les peuples autochtones et tous les ordres de gouvernement.
  - Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel par la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
  - Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la CCN.
- La Stratégie fédérale de développement durable est le principal instrument de planification et de rapports pour le développement durable du gouvernement du Canada. Elle vise à instaurer une croissance économique à faible teneur en carbone et écologiquement responsable, à maintenir et à rétablir nos écosystèmes et à faire en sorte que les Canadiens puissent prospérer dans des environnements propres et sains. Elle fixe des objectifs et des cibles, et définit les mesures à prendre pour les atteindre.
- La Stratégie pour un gouvernement vert, dirigé par le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, vise à ce que le pays soit un chef mondial des opérations gouvernementales à faibles émissions de carbone, résilientes au changement climatique et écologiques

2. Autorité

Disposition 3.2.1 des Règlements administratifs de la CCN.

3. Contexte

- La Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN a été approuvée en septembre 2018.
- Elle a adopté le cadre directeur de la Stratégie fédérale de développement durable et vise à respecter les buts, objectifs et échéanciers fédéraux s'y rattachant.
- En février 2019, le Parlement a adopté un projet de loi modifiant la *Loi fédérale sur le développement durable*. La loi modifiée assure une reddition de compte accrue et une mobilisation plus efficace des Canadiens. Elle prévoit aussi une approche pangouvernementale, en augmentant de manière importante le nombre de ministères, d'organismes et de sociétés d'État visés par la *Loi*.
- Cette Loi entrera en vigueur le 1er décembre 2020.
- À cette date, la CCN sera assujettie à la Loi et sera obligée à contribuer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable et à la communication des résultats à cet égard.

4. Analyse des options

- Depuis l'approbation de la Stratégie, le CCN a réalisé du progrès pour 28 des 36 actions et 38 des 76 indicateurs énumérés dans la stratégie.
- La liste suivante souligne quelques progrès réalisés :
  - En partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, la CCN a obtenu des données sur le couvert forestier de la région de la capitale nationale. Ces données guideront le développement de la future stratégie sur les forêts de la CCN.
  - La CCN s'est associée avec la Ville d'Ottawa pour obtenir des projections des changements climatiques dans la région de la capitale nationale en vue d'appuyer l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, ainsi que la planification en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.
  - La CCN a atteint son objectif de réduction des gaz à effet de serre, réduisant ses émissions de 58% par rapport à l'année de référence 2005.

5. Détails financiers

- La Stratégie de développement durable a actuellement le financement pour la mise en œuvre sur deux ans (exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021). Des ressources additionnelles seront requises pour la mise en œuvre des actions ayant comme échéance les exercices financiers 2021-22 à 2023-24 (15 des 36 actions).

6. Opportunités et résultats attendus

- La CCN devra déposer devant le Parlement sa Stratégie de développement durable en 2021 et rapporter sur ses progrès par rapport à la Stratégie fédérale de développement durable.
- La Stratégie de développement durable de la CCN nécessitera une mise à jour au cours des prochaines années pour que celle-ci continue de cadrer avec les priorités fédérales.
- Plusieurs actions de la Stratégie de développement durable offrent un potentiel d'économie de coûts grâce à la réduction de la consommation d'énergie et à l'intégration de la résilience au changement climatique dans la planification des projets.

7. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
• Il y a un risque que la CCN ne rencontre pas les échéances pour certaines actions en raison de ressources inadéquates ou de facteurs hors de notre contrôle.	Moyenne	Modéré	• Des ressources dédiées doivent être identifiées pour la mise en œuvre des actions futures de la Stratégie. • Les actions ont été ajoutées au plan d'entreprise et aux protocoles d'entente des directions et seront ajoutées chaque année pour assurer la responsabilité interne.

8. Consultations et communications

- En janvier 2019, un atelier a été organisé avec les parties prenantes régionales pour recueillir leurs idées sur les collaborations potentielles sur des projets liés à la stratégie et pour rassembler leurs idées pour un atelier régional annuel sur la durabilité.
- La Stratégie de développement durable a été présentée au Comité consultatif de l'urbanisme, de design et de l'immobilier en mai 2019.
- La CCN assiste régulièrement à des réunions avec des partenaires fédéraux sur divers sujets liés à la Stratégie pour un gouvernement vert.

9. Prochaines étapes

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie, y compris la planification d'un atelier régional annuel sur la durabilité prévu à l'automne 2019.

10. Liste des annexes

Annexe 1 : Rapport annuel 2018-2019 de la Stratégie de développement durable

11. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)
Stanley Leinwand, directeur par intérim, Environnement et Transactions et mise en valeur immobilières, AC
Geneviève Mercier, agente principale, Stratégie et programmes environnementaux, AC

Commission de la capitale nationale
National Capital Commission

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2018-2019

Canada

Message du premier dirigeant

C'est avec fierté que je présente le tout premier rapport annuel de la Stratégie de développement durable de la Commission de la capitale nationale (CCN).

Cette stratégie, entrée en vigueur en septembre 2018, permet d'harmoniser l'approche de la CCN en matière de développement durable avec la Stratégie fédérale de développement durable du Canada et la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral.

Elle place aussi la CCN en bonne position pour faire progresser la vision exposée dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, qui montre la voie à suivre pour édifier une capitale accueillante et riche de sens, dynamique et branchée et, bien sûr, pittoresque et naturelle.

La CCN assume trois fonctions, soit celles de planificatrice en chef et d'intendante des terrains et des actifs fédéraux de la région de la capitale nationale, de même que celle de partenaire créative. Dans le cadre de cette dernière, elle travaille avec de nombreux collaborateurs des différents ordres de gouvernement, d'organismes nationaux, régionaux et locaux, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, d'organismes communautaires et de protection du patrimoine, ainsi qu'avec les communautés autochtones de la région et le grand public.

La Stratégie de développement durable met en évidence ces trois fonctions, puisque nous planifions l'aménagement d'une capitale plus durable et résiliente, travaillons à la protection de son riche patrimoine naturel et culturel et collaborons avec nos partenaires dans la poursuite d'objectifs communs pour l'avenir et l'échange d'idées pour les réaliser efficacement.

Cette année marque le 60e anniversaire de la fondation de la CCN et 120 ans d'édification de la capitale, travail qui a d'abord été entrepris par les organismes qui ont précédé la CCN. Durant cette période, nous avons développé une longue tradition en matière de protection et de gestion de l'environnement, et nous l'honorons au mieux en faisant preuve d'audace et d'ambition lorsque nous envisageons l'avenir.

Je suis ravi de constater que, comme il est indiqué dans le présent rapport, la Stratégie de développement durable s'appuie sur nos réalisations à cet égard et trace la voie vers un avenir plus durable, les travaux ayant déjà débuté pour 28 des 36 mesures qui y sont préconisées.

En plus de contribuer à préserver notre environnement naturel pour les générations futures, ces mesures ont des implications profondes pour la santé et le bien-être humains en changeant la façon dont les résidants et les visiteurs de la capitale entrent en relation avec l'environnement, tant naturel que bâti. Ces mesures comprennent d'améliorer l'accès aux espaces verts, de favoriser le transport durable, de promouvoir la sécurité alimentaire régionale, de réduire l'exposition aux substances toxiques et de veiller à ce que nos efforts de planification concourent à atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes.

Je transmets mes sincères remerciements à tous les membres du personnel de la CCN et aux nombreux intervenants qui ont investi idées, efforts et passion dans l'élaboration de la Stratégie de développement durable et dans sa mise en œuvre réussie au cours des derniers mois.

Le travail que nous accomplissons ensemble consiste à bâtir une capitale de classe mondiale pour le 21e siècle et au-delà, une capitale qui soit une source de fierté et d'inspiration pour les Canadiens d'aujourd'hui et les générations à venir.

Le premier dirigeant,

Tobi Nussbaum

Introduction

La Stratégie de développement durable (SDD) 2018-2023 de la CCN présente le rôle de la CCN dans la création d'une région de la capitale nationale plus durable, et elle vise à démontrer le leadership de la société d'État à cet égard et à promouvoir la collaboration des intervenants régionaux. Même si la stratégie a une portée régionale et qu'elle a été élaborée avec l'apport du personnel de la CCN, des intervenants et du grand public, elle suit aussi la structure de la Stratégie fédérale de développement durable et s'harmonise avec la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV) et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le présent rapport fournit un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et offre un regard sur les projets à venir et les défis à relever.

Le point sur la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable représente un aspect important de la réponse du gouvernement du Canada au Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle établit les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, fixe des cibles et des objectifs concrets ainsi que les mesures à prendre pour les réaliser, qui cadrent tous avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies. La *Loi fédérale sur le développement durable* régit la Stratégie et prescrit que celle-ci doit être renouvelée tous les trois ans. La Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 comprend 13 objectifs ambitieux ainsi que des cibles solides et est axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des déchets de plastique et l'avancement des énergies renouvelables. Elle accorde une place importante aux dimensions sociale et économique du développement durable, y compris à la promotion de la viabilité de la production alimentaire et à la croissance des technologies propres.

La Stratégie pour un gouvernement vert, dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, précise les mesures qui seront prises pour décarboniser les opérations de l'administration publique fédérale et voir à ce que les ministères fédéraux montrent l'exemple dans la lutte contre les changements climatiques. La Stratégie pour un gouvernement vert comprend plusieurs cibles ambitieuses pour décarboniser le portefeuille immobilier et la flotte de véhicules du gouvernement fédéral, réduire les déchets et tenir compte des effets sur l'environnement et les changements climatiques des produits achetés tout au long de leur cycle de vie.

En février 2019, le Parlement a adopté un projet de loi modifiant la *Loi fédérale sur le développement durable*. La loi modifiée assure une reddition de compte accrue et une mobilisation plus efficace des Canadiens. Elle prévoit aussi une approche pangouvernementale, en augmentant de manière importante le nombre de ministères, d'organismes et de sociétés d'État visés par la *Loi*. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er décembre 2020. À compter de cette date, la CCN y sera assujettie et aura l'obligation de contribuer à la Stratégie fédérale de développement durable et de rendre compte de ses résultats relativement à celle-ci.

Priorités

La CCN reconnaît la nature multisectorielle des questions environnementales et leur incidence sur le bien-être des Canadiens. Les deux priorités de la Stratégie de développement durable mettent en évidence l'importance de la collaboration pour assurer un avenir durable à l'ensemble de la population canadienne.

Partenariats pour une région durable

En mettant en œuvre sa stratégie de développement durable, la CCN agira à titre de chef de file, conjointement avec ses partenaires régionaux, qui comprennent les trois ordres de gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes communautaires, le milieu des affaires, les locataires de la CCN et le grand public, pour bâtir une région de la capitale plus durable.

Améliorer l'environnement bâti pour favoriser la santé humaine

L'interaction entre les environnements bâti et naturel peut avoir des effets sur les résultats en matière de santé. Étant propriétaire et intendante de plus de 10 p. 100 des terrains de la région de la capitale nationale, la CCN a un rôle à jouer dans l'amélioration du bien-être des résidants et des visiteurs de la région. Par son mandat, elle peut influer sur plusieurs déterminants de la santé humaine, dont l'accès à la nature, la qualité de l'environnement bâti, les éléments esthétiques, les options de transport, l'accessibilité physique, l'accès à des aliments sains, la protection contre les substances toxiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

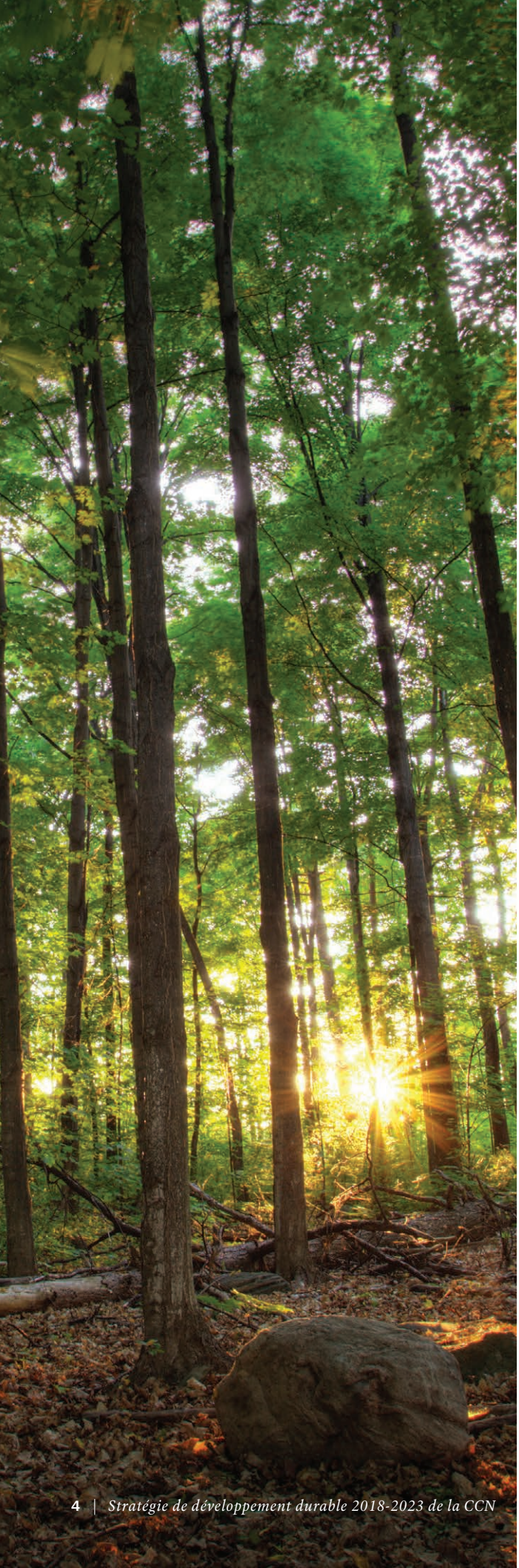

Sous les projecteurs

Évaluation du couvert forestier et projections des changements climatiques

Pour qu'elles soient positives, les mesures prises à l'égard des questions environnementales nécessitent la collaboration des différents ordres de gouvernement et l'expertise de divers domaines. Cela est particulièrement vrai pour la région de la capitale du Canada, qui s'étend dans deux provinces et concerne trois administrations différentes. La bonne nouvelle est que le grand nombre de partenaires et d'experts réunis à la même table nous procure une capacité d'agir accrue sur des questions telles que les changements climatiques et la perte d'habitats. Deux grands projets qui ont été lancés en 2018-2019 changeront notre façon de gérer nos biens et nos programmes dans la région.

La CCN a obtenu récemment des données sur le couvert forestier de la région de la capitale nationale, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau et d'une collaboration entre des experts internes et le laboratoire d'analyse spatial de l'Université du Vermont. Ces données, qui seront rendues publiques en 2019-2020, nous aideront à prendre de meilleures décisions stratégiques au sujet de nos forêts et de nos espaces verts. Elles guideront également plusieurs aspects de la future stratégie sur les forêts de la CCN, notamment la détermination de zones de plantation prioritaires et l'établissement de cibles potentielles en matière de couverture forestière pour la CCN et la région.

La CCN s'est aussi associée avec la Ville d'Ottawa pour obtenir des projections des changements climatiques dans la région de la capitale nationale en vue d'appuyer l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, ainsi que la planification en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Ces données sur le climat appuieront les efforts pour protéger les gens, les infrastructures, l'économie et l'environnement grâce aux services et aux programmes offerts par la CCN et la Ville d'Ottawa et aux biens qu'elles gèrent. Les résultats de l'étude seront rendus publics en 2019-2020 pour sensibiliser le public sur les répercussions prévues des changements climatiques et aider les intervenants de la région de la capitale nationale dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques. La CCN et la Ville d'Ottawa coordonnent aussi leurs efforts avec ceux de la Ville de Gatineau.

Cartographie du profil socioéconomique

La CCN estime qu'il est essentiel de tenir compte des facteurs sociaux et relatifs à la santé, en plus des facteurs environnementaux, pour créer des villes durables et viables. C'est pourquoi l'équité sociale constitue l'un des principes sous-jacents de la Stratégie de développement durable. Ce principe signifie de tenir compte des effets sociaux et sur la santé des biens et des services de la CCN pour veiller à ce que leurs bienfaits soient distribués également entre les collectivités. La CCN est très enthousiaste de participer cette année à l'Étude des quartiers d'Ottawa, dont le siège social se trouve à l'Université d'Ottawa, à un projet qui aidera à comprendre la corrélation entre les terrains et les biens de la CCN et le profil socioéconomique des collectivités de la région. Le but du projet est de définir le profil socioéconomique des collectivités de la région de la capitale nationale afin de mieux connaître celles qui vivent près des terrains de la CCN. La CCN pourra tenir compte des résultats de l'étude pour planifier des travaux, prendre des décisions, prioriser des projets et des services et s'en servir dans le cadre de collaborations avec ses partenaires municipaux concernant leurs projets et priorités.

Progrès réalisés en 2018-2019

Bien que la stratégie ne soit en vigueur que depuis septembre 2018, des progrès ont déjà été réalisés vers l'atteinte de plusieurs cibles. Certains des travaux réalisés jusqu'à maintenant découlent de projets qui avaient déjà été mis en place dans le cadre de la stratégie environnementale de la CCN (2009-2017), alors que d'autres ont été lancés en réponse à la nouvelle Stratégie de développement durable. Depuis que la CCN a commencé à élaborer cette stratégie, elle a noué de nouvelles relations avec des partenaires régionaux, ce qui contribue à la durabilité environnementale de la région. La CCN a aussi commencé à participer activement à des projets d'écologisation des opérations gouvernementales avec ses partenaires fédéraux.

Les tableaux qui suivent présentent les renseignements sur les progrès réalisés durant l'exercice 2018-2019 en ce qui concerne les 6 principes, les 36 mesures et les 76 indicateurs de la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN. De nombreux travaux sont déjà prévus pour 2019-2020, et les renseignements disponibles sur ceux-ci sont aussi fournis.

LÉGENDE
Mesures et indicateurs
(voir les pages 8 à 12)

- Les travaux relatifs à cette mesure ont débuté; le projet est en voie d'être terminé à temps, et la cible, en voie d'être atteinte.
- Les travaux relatifs à cette mesure ont débuté, mais des problèmes sont survenus et ont entraîné le report de la date d'échéance du projet ou rendront difficile l'atteinte de la cible.
- La cible relative à cette mesure ne sera pas atteinte ou n'a pas été atteinte.
- Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
- Ce symbole identifie les mesures qui seront mises en œuvre en collaboration avec des partenaires régionaux.

Les principes

Collaboration

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Travailler avec les municipalités régionales, les gouvernements provinciaux et fédéral, les universités, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales afin de définir les intérêts communs et de mobiliser des ressources en vue de projets.	En janvier 2019, la CCN a invité ses partenaires régionaux à un atelier pour lancer sa nouvelle Stratégie de développement durable 2018-2023 et définir avec eux des possibilités de partenariat. La CCN, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau ont collaboré en vue de recueillir des données sur le couvert forestier et d'obtenir des projections des changements climatiques de manière conjointe.
Établir des relations et maintenir un dialogue permanent avec les peuples autochtones.	La CCN continue de chercher des façons d'établir des relations solides avec les chefs et les peuples autochtones locaux en veillant à ce que l'on tienne compte de leurs intérêts dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

Leadership

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Définir les sources de financement pour la mise en œuvre de cette stratégie, y compris un fonds vert et des partenariats d'entreprise.	Aucun progrès à communiquer à cet égard pour 2018-2019.
Organiser un atelier régional annuel sur la durabilité.	Lors de l'atelier avec les intervenants tenu en janvier 2019, des idées ont été recueillies pour l'atelier régional annuel sur la durabilité de 2019-2020.
Diriger par l'exemple, en appliquant des pratiques exemplaires de développement durable et de protection du patrimoine, notamment en incitant ses partenaires à faire de même dans le cadre de ses fonctions liées aux approbations fédérales.	La CCN travaille actuellement à des projets pour lesquels on utilisera des pratiques exemplaires en matière de conservation du patrimoine et de conception d'immeubles durables, dont ceux de l'Ottawa New Edinburgh Club et du studio du Bureau du cinéma d'Ottawa, et elle s'efforcera d'améliorer les aspects de la conservation du patrimoine et de la durabilité dans d'autres de ses projets. Dans le cadre du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, la CCN travaille avec les promoteurs et ses partenaires fédéraux pour améliorer le patrimoine, la durabilité et la santé humaine dans la région de la capitale nationale.

Intégration du capital naturel dans la prise de décisions

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Adopter une méthode de comptabilisation du capital naturel.	La CCN a approuvé la réponse fournie par la Municipal Natural Asset Initiative (initiative sur les biens naturels municipaux) à la demande d'avis formulée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public en vue de reconnaître davantage les biens naturels dans le cadre comptable du secteur public canadien.
Réviser le processus de gestion de projet et les outils de priorisation pour y intégrer les valeurs de capital naturel.	Aucun progrès à communiquer à cet égard pour 2018 2019.
Communiquer l'importance des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN, et fournir de la formation sur le capital naturel au personnel de la CCN.	La CCN communique l'importance des services écosystémiques que procurent ses espaces verts dans le cadre de projets et de forums publics. De la formation à l'intention du personnel sera élaborée en 2020-2021.

Participation du public

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Créer une plateforme pour recueillir des commentaires sur la stratégie en tout temps, et aller à la rencontre du public, au moyen d'un processus de consultation, tous les trois ans.	Le public et les intervenants de la région peuvent maintenant s'abonner, sur le site Web de la CCN, à un bulletin semestriel pour être informés au sujet de la Stratégie de développement durable. En 2018-2019, trois consultations ont été menées auprès du grand public et des intervenants. Au total, 47 personnes de plus de 20 organismes ont participé aux ateliers destinés aux intervenants, et 622 personnes ont répondu à un sondage en ligne.
Utiliser le Labo d'urbanisme et les terrains de la CCN pour tenir des activités qui réunissent des partenaires internes et externes concernant l'engagement en faveur de l'environnement et le renforcement des capacités.	Les activités publiques qui suivent, tenues au Labo d'urbanisme et auxquelles plus de 600 personnes ont assisté, traitaient de développement durable. • 25 avril 2018 : Forum sur le Plan directeur du parc de la Gatineau • 17 mai 2018 : La capitale et le quartier sain où tout est à 10 minutes de marche • 30 octobre 2018 : Jardins et villes saines • 20 novembre 2018 : Au-delà des bâtiments durables • 10 janvier 2019 : Gouvernance métropolitaine et mégadonnées • 21 février 2019 : Redonner vie aux vieux édifices • 20 mars 2019 : Ok Google : Comment mobiliser des collectivités en ligne? La CCN a aussi tenu trois activités internes visant à renforcer les capacités du personnel en ce qui concerne la gestion énergétique des biens immobiliers.

Équité sociale

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Mener une étude géospatiale tenant compte de la santé et du bien-être de la population et de l'équité sociale pour guider les plans, projets et programmes, nouveaux ou renouvelés, de la CCN.	Une étude de cartographie du profil socioéconomique est en cours. Des données de SIG ont été produites dans le cadre de l'Étude des quartiers d'Ottawa et seront analysées d'ici l'automne 2019.
Réviser le processus de gestion de projet et les outils de priorisation pour y intégrer l'équité sociale.	Aucun progrès à communiquer à cet égard pour 2018 2019.
Fournir au personnel de la CCN de la formation sur la façon d'évaluer et d'améliorer l'équité sociale dans les plans, les projets et les programmes.	Aucun progrès à communiquer à cet égard pour 2018 2019.

Transparence et responsabilisation

ENGAGEMENTS	MESURES PRISES EN 2018-2019
Rendre compte des progrès réalisés au moyen du rapport annuel, du site Web et des comptes de médias sociaux de la CCN, et dans le cadre du processus de production de rapports de la *Loi fédérale sur le développement durable*.	La page Web de la Stratégie de développement durable de la CCN a été mise à jour, et le premier rapport annuel sur les progrès réalisés a été publié. Un grand nombre de messages ont été publiés sur Facebook et Twitter pour rendre compte des divers aspects de la stratégie. La CCN n'a pas encore l'obligation de produire un rapport en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.
Remédier aux lacunes en apportant des changements aux plans de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, au besoin.	Aucune modification n'a été nécessaire jusqu'à maintenant.

Mesures et indicateurs

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE D'ÉCHÉANCE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
Objectif 1 : Mesure relative aux changements climatiques				
1.1 Promouvoir le transport et la mobilité durables dans la région de la capitale nationale.	Le Plan stratégique du Sentier de la capitale a été renouvelé.	2019-2020	●	Ce projet est achevé à 60 p. 100. Une ébauche a été élaborée, dans laquelle un réseau a été défini; des mesures concrètes, des stratégies et des lignes directrices sont en cours d'élaboration.
	La politique sur les promenades a été renouvelée.	2020-2021	●	Ce projet est achevé à 70 p. 100 et devrait être terminé dans les délais prévus.
	La stratégie régionale de mobilité et de transport durables a été renouvelée.	2023-2024	●	Les exigences liées à ce projet ont été définies, et elles ont été approuvées par le Comité de la haute direction en avril 2019.
1.2 Favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.	Le nombre moyen de kilomètres parcourus en véhicules personnels pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2019.	2023-2024	●	La CCN fournit des données qui serviront à la feuille de route pour la réduction des émissions de carbone dans la région de la capitale nationale de Services publics et Approvisionnements Canada (SPAC). Ce projet définira des possibilités dans le secteur de la mobilité, notamment en ce qui concerne la flotte de véhicules et le navettage du personnel. Les niveaux de référence pour chaque pôle d'emplois fédéraux se trouvant sur des terrains de la CCN seront établis en 2020.
	Le pourcentage de véhicules personnels utilisés pour se rendre dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir a diminué par rapport au niveau de référence de 2020.	2023-2024	○	Les niveaux de référence et les cibles pour chacun des pôles d'emplois fédéraux se trouvant sur des terrains de la CCN seront établis en 2020, en tenant compte du fait que certains pôles se trouvent près de stations du futur train léger sur rail.
1.3 Promouvoir le réaménagement des friches industrielles excédentaires et des terrains de la CCN adjacents aux stations de transport en commun, conformément aux plans de la CCN.	Au moins 23 hectares de terrain font l'objet d'un contrat d'assainissement et d'aménagement.	2023-2024	●	En 2018-2019, 3,12 hectares de friches industrielles excédentaires de la CCN adjacentes aux stations de transport en commun ont été vendus pour le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa. On assainira ces friches au besoin. Bien que la cible demeure la même, la date d'échéance de cette mesure sera reportée. En raison du nouveau processus pour le réaménagement des plaines LeBreton, certains terrains ne feront plus l'objet d'un contrat d'assainissement ou d'aménagement d'ici 2023.
1.4 Évaluer les risques des effets des changements climatiques sur les biens, les programmes et les services de la CCN, et élaborer un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.	Une étude de recherche sur la patinoire du canal Rideau a été réalisée.	2019-2020	●	Des projections des changements climatiques dans la région de la capitale nationale seront disponibles en 2019-2020. Ces données serviront à compléter l'étude de recherche sur la patinoire du canal Rideau.
	Une étude de recherche sur les biens, les programmes et les services a été réalisée.	2020-2021	○	Une fois que la CCN comprendra mieux les risques à venir liés au climat grâce aux projections des changements climatiques obtenues (2019-2020), les vulnérabilités des biens, des programmes et des services de la CCN seront évaluées.
	Un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques a été établi.	2022-2023	○	Les projections des changements climatiques et l'étude de recherche sur les effets sur les biens, les programmes et les services de la CCN (*voir ci-dessus*) guideront la création d'un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.
1.5 Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de la CCN.	Il y a au moins 10 bornes de recharge pour véhicules électriques sur les terrains de la CCN.	2021-2022	●	Quatre bornes de recharge ont été installées pour la flotte de véhicules de la CCN : trois au siège social et une au bureau du personnel de la CCN au parc de la Gatineau. Le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais de la CCN prévoit l'installation d'équipement de recharge dans les stationnements de la CCN du parc.
Objectif 2 : Un gouvernement à faible émission de carbone				
2.1 Effectuer des vérifications de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels, commerciaux et des résidences officielles.	Au moins 75 p. 100 des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'une vérification.	2021-2022	●	Au moins 20 p. 100 des résidences officielles et 25 p. 100 des propriétés résidentielles et agricoles louées de la CCN ont fait l'objet d'une vérification.
2.2 Intégrer une analyse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets de rénovation et de construction en tenant compte des lignes directrices des meilleures pratiques pour les lieux et les immeubles patrimoniaux[1].	Au moins 75 p. 100 des projets utilisent une analyse des émissions de gaz à effet de serre.	2021-2022	●	La CCN examine la méthode d'analyse des options liées à la réduction des émissions de GES de SPAC comme méthode possible à adopter.

1. *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* et *Accroître la résilience : lignes directrices pratiques pour la réhabilitation durable de bâtiments au Canada*

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE D'ÉCHÉANCE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
Objectif 2 : Un gouvernement à faible émission de carbone *(suite)*				
2.3 Faire le suivi de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des terrains de la CCN, y compris des installations nouvellement louées et de celles dont le bail a été renouvelé.	Au moins 75 p. 100 des bâtiments dont est propriétaire la CCN qui consomment de l'énergie ont fait l'objet d'un suivi dans ENERGY STAR Portfolio Manager.	2019-2020	●	La CCN fait le suivi des émissions produites par les bâtiments et les terrains dont elle contrôle entièrement l'exploitation. Dorénavant, elle fera le suivi des bâtiments au moyen du logiciel de gestion d'énergies propres RETScreen de RNCan, qui permet d'effectuer des analyses de faisabilité des projets ainsi que des analyses de performance de portefeuilles. Neuf employés de la CCN ont été formés à l'utilisation de RETScreen et commenceront à faire le suivi des données sur la consommation d'énergie de tous les bâtiments de la CCN pour lesquels il existe des données pour l'exercice 2019-2020.
	La CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 de 40 p. 100 par rapport à l'année de référence 2005.	2030-2031	●	Les émissions ont été réduites de 58 p. 100. Une partie de cette réduction découle d'une baisse des émissions du réseau électrique de l'Ontario, mais les réductions d'émissions découlant de mesures de la CCN s'élèvent à au moins 13 p. 100 dans l'ensemble. La CCN s'efforce de continuer à réduire ses émissions en vue d'atteindre une réduction de 80 p. 100, par rapport au niveau de référence de 2005, d'ici 2050.
2.4 Adopter des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau pour les travaux de rénovation et de construction réalisés sur les terrains de la CCN, y compris dans ses immeubles patrimoniaux.	Des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau ont été adoptées.	2021-2022	●	La CCN examine des options de normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace de l'eau, en tenant compte de la priorité du gouvernement fédéral visant à ce que tous les nouveaux immeubles soient construits de façon à être « prêts pour le zéro carbone » d'ici 2030.
2.5 Acheter des véhicules à émission nulle ou hybrides pour la flotte de la CCN.	Au moins 75 p. 100 des nouveaux véhicules utilitaires légers achetés chaque année pour faire partie de la flotte sont des véhicules à émission nulle ou hybrides.	2023-2024	●	Parmi les véhicules achetés cette année, deux sur trois (67 p. 100) étaient des véhicules électriques rechargeables. Les véhicules électriques et hybrides représentent maintenant 11 p. 100 de la flotte de la CCN, et on prévoit d'acheter deux autres VUS hybrides rechargeables l'année prochaine.
2.6 Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement écologique pour les biens et services.	Une politique d'approvisionnement écologique prévoyant l'analyse du cycle de vie a été adoptée.	2020-2021	○	Ce projet n'a pas encore été amorcé, mais il tiendra compte des objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert.
2.7 Investir dans les mesures favorisant les moyens de transport à faibles émissions de carbone afin de réduire les émissions liées au navettage et aux voyages professionnels des employés.	Les émissions de CO_2 liées aux voyages professionnels du personnel et des cadres font l'objet d'un suivi.	2020-2021	○	La CCN examine actuellement la meilleure façon de faire le suivi des voyages professionnels du personnel.
	Le pourcentage des trajets de navettage des employés effectués par des moyens de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 p. 100 par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024	●	En 2012, 66 p. 100 du personnel de la CCN utilisait un mode de transport à faibles émissions de carbone pour se rendre au travail. La CCN examine des mesures possibles pour augmenter la part des modes de navettage à faibles émissions de carbone. En 2018-2019, elle a participé au défi du Mois du vélo au boulot, organisé par EnviroCentre, ainsi qu'au Programme Employeur de la STO pour offrir à son personnel une réduction sur le laissez-passer d'autobus.
	Le pourcentage des voyages professionnels locaux des employés effectués au moyen de modes de transport à faibles émissions de carbone a augmenté de 10 p. 100 par rapport au niveau de référence de 2012.	2023-2024	○	La CCN n'a pas encore commencé à faire le suivi des voyages professionnels des employés. Toutefois, pour encourager l'utilisation de modes de transport à faibles émissions de carbone, elle a ajouté un vélo électrique à sa flotte, en plus des deux véhicules électriques qui ont été ajoutés en 2018-2019.
2.8 Réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des aires publiques et des activités de la CCN.	Chaque année, au moins 90 p. 100 des déchets produits par la démolition de bâtiments se trouvant sur des terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019	●	Tous les contrats de démolition imposent l'application de pratiques de déconstruction et des quatre R (réduire, réutiliser, recycler et récupérer). L'ensemble des travaux de démolition qui ont eu lieu sur les terrains de la CCN en 2018-2019 ont permis de détourner 95 p. 100 ou plus des déchets des sites d'enfouissement.
	Chaque année, au moins 80 p. 100 des déchets produits par les activités liées à la patinoire du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2018-2019	●	Tous les déchets produits sur la patinoire du canal Rideau sont triés après la collecte pour veiller à ce que toutes les matières recyclables et compostables soient détournées des sites d'enfouissement. Le taux de détournement pour 2018-2019 a été de 55 p. 100. Les objets surdimensionnés et les matières dangereuses trouvés dans les bacs à ordures sont responsables de ce taux plus faible que celui de l'exercice 2017-2018 (73 p. 100).
	Chaque année, au moins 60 p. 100 des déchets provenant des bureaux de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020	○	En 2014, le taux de détournement des déchets produits aux bureaux de la CCN était de 58 p. 100. Il faut revoir le système actuel pour s'assurer de son efficacité et trouver des façons d'accroître les taux de détournement. Une vérification des déchets sera réalisée en 2019-2020 pour établir les taux de détournement.
	Chaque année, au moins 50 p. 100 des déchets produits lors des grands événements tenus sur les terrains de la CCN sont détournés des sites d'enfouissement.	2019-2020	●	Le taux de détournement moyen des déchets produits lors des grands événements tenus sur les terrains de la CCN était de 41 p. 100. La CCN mettra en œuvre des projets pour renforcer les capacités en matière de gestion des déchets.
	Chaque année, au moins 60 p. 100 des déchets provenant du corridor du canal Rideau sont détournés des sites d'enfouissement.	2021-2022	○	Ce taux de détournement n'a pas encore été évalué.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE D'ÉCHÉANCE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
Objectif 3 : Infrastructure moderne et résiliente				
3.1 Adopter des lignes directrices de gestion des eaux pluviales afin de réduire les effets sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau.	Des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales ont été adoptées.	2019-2020	●	Une ébauche a été rédigée et devrait être approuvée en 2019-2020.
	Tous les nouveaux projets appliquent des lignes directrices sur la gestion des eaux pluviales.	2023-2024	○	Jusqu'à ce que de nouvelles lignes directrices entrent en vigueur, la politique actuelle est appliquée.
3.2 Évaluer les risques d'inondation pour les biens et les opérations de la CCN se trouvant dans les zones inondables de récurrence 100 ans et 350 ans.	Une évaluation des risques d'inondation a été réalisée.	2020-2021	●	La CCN a amorcé des discussions avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau concernant leurs projets de cartographie des plaines inondables.
Objectif 4 : Énergie propre				
4.1 Évaluer le potentiel en énergie renouvelable des terrains et des bâtiments de la CCN afin d'accroître la proportion de systèmes de production d'énergie renouvelable autonomes.	Une évaluation du potentiel en énergie renouvelable des terrains de la CCN a été réalisée.	2020-2021	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
4.2 Faciliter la connexion des édifices fédéraux et appartenant à la CCN au réseau énergétique de quartier de SPAC.	Le nombre d'édifices fédéraux et appartenant à la CCN que l'on prévoit connecter au réseau énergétique de quartier de SPAC a augmenté.	2023-2024	●	La CCN possède trois complexes d'édifices qui sont connectés au réseau énergétique de quartier actuel de SPAC, soit le 513-541, promenade Sussex, le 6-8, rue York et le 12-18, rue York. Il est prévu que ceux-ci seront tous connectés au réseau modernisé dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques.
Objectif 5 : Lacs et cours d'eau vierges				
5.1 Prioriser et restaurer les berges dégradées des cours d'eau et des lacs sur les terrains de la CCN afin d'améliorer l'intégrité des écosystèmes.	Une évaluation du patrimoine archéologique menacé se trouvant sur les terrains riverains de la CCN a été réalisée.	2021-2022	●	Des données de référence ont été recueillies sur 16 sites archéologiques situés le long de la berge nord de la rivière des Outaouais. Ces données indiquent que certains des sites ont été endommagés par l'érosion. En 2019-2020, la CCN commencera à mettre en œuvre des mesures pour atténuer la perte constante de ressources archéologiques sur ces sites.
	Les berges dégradées ont été recensées et priorisées.	2019-2020	●	Toutes les berges dégradées situées dans le parc de la Gatineau avaient déjà été recensées et priorisées. On a recensé quatre berges se trouvant sur des terrains urbains de l'Ontario qui doivent être protégées contre l'érosion. Un programme de plantation le long de ces berges sera mis en œuvre en 2019-2020.
	Au moins 25 p. 100 des berges hautement prioritaires ont été stabilisées et restaurées.	2023-2024	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
5.2 Continuer de protéger les zones de végétation riveraine sur les propriétés louées.	Les nouveaux baux conclus chaque année comprennent des mesures de protection des milieux riverains.	2023-2024	●	Les locataires doivent suivre les pratiques exemplaires de gestion agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et des offices régionaux de protection de la nature, notamment prévoir une zone tampon d'au moins trois mètres le long des plans d'eau, des étangs, des ruisseaux, des fossés et des cours d'eau.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE D'ÉCHÉANCE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
Objectif 6 : Terres et forêts gérées durablement				
6.1 Adopter et mettre en œuvre une stratégie sur les forêts.	Une stratégie sur les forêts, qui tient compte de la valeur du patrimoine naturel et culturel et qui est axée sur la protection des arbres en milieu urbain, a été adoptée.	2019-2020		En partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, la CCN a recueilli des données sur le couvert forestier, qui seront rendues publiques à l'automne 2019. Ces données guideront la stratégie sur les forêts, laquelle sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de la CCN à l'automne 2020.
	Au moins 100 000 arbres ont été plantés.	2020-2021		Au total, plus de 2 400 arbres ont été plantés en 2018-2019 à plus de 15 endroits. Des projets de plantation d'arbres sont prévus sur plus de 30 terrains de la CCN en 2019-2020.
6.2 Contrôler, en collaboration avec les intervenants de la région, la propagation des espèces de plantes envahissantes.	Une approche coordonnée concernant le contrôle des espèces envahissantes a été adoptée.	2020-2021		La CCN gère les espèces exotiques envahissantes agressives sur ses terrains et transmet régulièrement les connaissances acquises à l'Ontario Invasive Plant Council (conseil sur les plantes envahissantes de l'Ontario) et à d'autres parties intéressées. Les travaux visant l'adoption d'une approche coordonnée n'ont pas encore débuté.
6.3 Favoriser la connectivité des écosystèmes et des habitats naturels dans la région de la capitale nationale.	Des corridors potentiels ont été définis sur les terrains de la CCN et sur les terrains situés à côté ou près de ceux-ci.	2023-2024		Des corridors potentiels ont été définis sur les terrains urbains du Québec, dans le parc de la Gatineau et dans la Ceinture de verdure. Aucun corridor n'a encore été défini sur les terrains urbains de l'Ontario.
6.4 Renouveler le plan d'action sur les ressources naturelles de la CCN, qui prévoit notamment l'amélioration de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le Plan d'action sur les ressources naturelles de la CCN a été renouvelé.	2018-2019		Le financement du Plan d'action sur les ressources naturelles a été renouvelé à perpétuité, compte tenu de l'importance de ce programme pour la CCN.
	Au moins 15 projets ont été réalisés.	2022-2023		Neuf projets ont été mis en œuvre dans le cadre de ce programme en 2018-2019. Ils comprenaient l'évaluation d'arbres rares et patrimoniaux se trouvant sur des terrains de la CCN, la surveillance d'espèces envahissantes au lac Philippe, le suivi d'indicateurs de la santé des écosystèmes et de la biodiversité, la restauration de l'habitat du monarque et de l'habitat de prés des pollinisateurs, ainsi que la cartographie des espèces en péril et des espèces envahissantes.
Objectif 7 : Populations d'espèces sauvages en santé				
7.1 Adopter, pour les immeubles et les terrains fédéraux, des normes de conception architecturale et d'aménagement paysager sécuritaires pour les oiseaux.	Des normes sécuritaires pour les oiseaux ont été adoptées.	2019-2020		Un groupe de travail de la CCN est à établir la portée du projet et à évaluer des normes potentielles. Toutefois, la date d'échéance du projet pourrait être repoussée, car les normes fédérales ne seront publiées qu'à l'été 2019. La CCN évaluera les risques de collision d'oiseaux liés à une partie de ses bâtiments actuels à l'été 2019.
	Des normes sécuritaires pour les oiseaux sont appliquées pour tous les nouveaux projets mis en œuvre chaque année.	2023-2024		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
7.2 Acquérir des données sur la classification écologique des terrains et les analyser en vue de localiser et de protéger l'habitat potentiel d'espèces en péril.	Des données ont été acquises et analysées concernant les aires naturelles désignées.	2021-2022		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
	Des données ont été acquises et analysées concernant d'autres terrains naturels.	2023-2024		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
7.3 Créer un programme d'aménagement paysager favorable à l'habitat des pollinisateurs.	Des lignes directrices sur l'habitat des pollinisateurs ont été adoptées.	2020-2021		Des travaux de recherche seront menés et les résultats seront appliqués pour l'élaboration des lignes directrices. Lorsque cela est possible, les pollinisateurs sont pris en compte. Par exemple, au cours des prochaines années, en plus de planter des arbres indigènes dans les zones touchées par l'agrile du frêne, on sèmera des espèces en sous-bois appréciées par les pollinisateurs.
	Le nombre d'hectares de nouvel habitat des pollinisateurs a augmenté.	2022-2023		En partenariat avec la Fédération canadienne de la faune (FCF), la CCN a lancé un projet sur les pollinisateurs dans la Ceinture de verdure, qui fera partie du grand projet de rétablissement du monarque dans l'Est de l'Ontario de la FCF.
7.4 Établir des lignes directrices afin de réduire la mortalité de la faune sur les routes.	Un projet de recherche a été réalisé pour guider la prise de décisions concernant l'incidence des routes sur la faune.	2021-2022		Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.

MESURES	À QUOI RESSEMBLERA LA RÉUSSITE?	DATE D'ÉCHÉANCE	ÉTAT	RÉSULTATS/COMMENTAIRES
Objectif 8 : Alimentation durable				
8.1 Créer une campagne de promotion des aliments produits localement sur les terrains de la CCN.	Une campagne de promotion des aliments produits localement a été lancée.	2020-2021	●	La CCN a lancé une campagne dynamique de promotion des aliments produits localement visant à mieux faire connaître aux visiteurs l'offre de produits agricoles de la Ceinture de verdure. La campagne compte un volet matériel et un volet numérique, qui comprennent des cartes et des dépliants sur les fermes, des messages sur les médias sociaux et du contenu Web, de même que la création d'une route d'interprétation des fermes patrimoniales et la promotion des fermes de la Ceinture de verdure lors de conférences et d'activités publiques.
8.2 Élaborer une stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains pour compléter la Stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable.	Une stratégie de production alimentaire a été créée.	2022-2023	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
	Cinq nouveaux partenariats ont été établis pour mettre en œuvre la stratégie de production alimentaire relative aux terrains urbains.	2022-2023	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
8.3 Améliorer la conservation et la qualité du sol et des ressources en eau.	Cinq projets mis en œuvre (projets appliquant les meilleures pratiques de gestion, projets pilotes ou projets de recherche) visent à acquérir et à analyser des données sur la santé et la qualité des sols.	2023-2024	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
8.4 Diversifier les cultures sur les terres agricoles servant à des activités de monoculture, et accroître la production alimentaire sur les terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure	Une évaluation a été réalisée concernant les aliments produits ou qui pourraient être produits sur les terres de la CCN (type, qualité et quantité).	2020-2021	●	Les données de cette évaluation sont disponibles et seront rassemblées dans un rapport durant l'exercice 2020-2021.
	Au moins 200 hectares de terres agricoles existantes de la Ceinture de verdure ont été convertis pour la production alimentaire.	2021–2022	●	En 2017, 121 hectares de la Ferme d'Orléans servant à la culture commerciale (maïs et fève de soya) ont été convertis pour la production alimentaire. En 2018, 202 hectares supplémentaires ont été convertis pour la production alimentaire à la ferme Gourmet Acres. La Ceinture de verdure compte d'autres possibilités de conversion de terres agricoles, et la CCN les examine.
Objectif 9 : Rapprocher les Canadiens de la nature				
9.1 Établir de nouveaux partenariats avec des organismes locaux afin de réaliser des programmes et des projets de sensibilisation et de participation des citoyens concernant la conservation de la nature et de la biodiversité sur les terrains de la CCN.	Le nombre de bénévoles, de participants et de visiteurs dans les parcs et les espaces verts de la CCN a augmenté grâce à de nouveaux partenariats.	2020-2021	●	La vision consistant à établir le Centre de la nature de la Ceinture de verdure à l'ancien terrain de golf Ottawa Family Golf Centre en est encore à ses débuts. La CCN évalue actuellement un plan conceptuel et rencontre les parties intéressées. Le centre pourrait offrir des locaux pour de la recherche, de la formation, des camps, des conférences et d'autres programmes axés sur la nature. De nouveaux programmes de science citoyenne ont été élaborés avec les Amis du parc de la Gatineau. Quatre-vingt-dix bénévoles ont participé à ces programmes en 2018-2019. De nouveaux partenariats ont aussi été établis avec le Relais plein air du parc de la Gatineau, Loisir sport Outaouais et Évènements nordiques Gatineau Nordic Events pour contribuer à rapprocher les Canadiens de la nature.
9.2 Promouvoir l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la capitale par les transports en commun.	Une évaluation concernant l'accessibilité des espaces verts a été réalisée, et des recommandations pour accroître leur accessibilité par les transports en commun ont été formulées.	2021-2022	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
9.3 Travailler avec des partenaires et le secteur privé pour installer de nouvelles stations de vélopartage dans les espaces verts urbains de la CCN.	Le nombre de stations de vélopartage sur les terrains de la CCN a augmenté.	2022-2023	●	La CCN, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau adopteront une approche commune pour offrir ce service public, et la Ville d'Ottawa assumera la direction du projet.
Objectif 10 : Collectivités sûres et en santé				
10.1 Assainir les sites les plus prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.	Au moins 1,5 hectare de terrain a été assaini.	2023-2024	●	Tous les projets se trouvaient à l'étape de la planification en 2018-2019. Pour certains, les travaux d'assainissement débuteront en 2019-2020. Pour d'autres, il faudra demander du financement.
10.2 Évaluer des solutions de rechange à l'utilisation de pesticides chimiques sur les terrains de la CCN en vue de réviser les politiques et les pratiques actuelles.	Une évaluation a été réalisée concernant l'utilisation de pesticides sur les terrains de la CCN.	2020-2021	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.
	La politique de la CCN sur les pesticides a été révisée.	2022-2023	○	Les travaux relatifs à cette mesure n'ont pas encore débuté.

Glossaire

Achats écologiques : Approche des achats d'entreprise dans laquelle les impacts environnementaux des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans les décisions d'achat.

Adaptation aux changements climatiques : Ajuster les décisions, les activités et la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités offertes.

Assainir : Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les humains et la faune.

Biodiversité : Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

Capital naturel : Stocks de ressources naturelles, terres et écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie sur terre.

Décarboniser : Réduire la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou qui résultent d'un processus.

Démolition verte : Processus de démantèlement d'un bâtiment de manière à ce que le plus grand nombre possible de ses éléments puissent être recyclés ou réutilisés, plutôt que d'être envoyés dans des sites d'enfouissement.

Détournement des déchets : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets menant à la réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Eaux pluviales : Eau de pluie, fonte des neiges ou toute autre forme de précipitation qui a touché le sol ou toute autre surface.

Écosystème : Unité d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

Efficacité énergétique : Désigne l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée dans un but donné. Par exemple, l'exécution d'une fonction similaire ou la prestation d'un niveau de service similaire (ou meilleur) avec une consommation d'énergie moindre par unité est considérée comme une amélioration de l'efficacité énergétique.

Énergie propre : Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique.

Énergie renouvelable : Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique).

Équité sociale (ou justice sociale) : Désigne le concept d'une société qui accorde aux individus et aux groupes un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, la justice sociale est fondée sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, tous les groupes et tous les individus bénéficient de droits importants tels que la protection de la santé et des normes minimales de revenu.

Espèces en péril : Espèces végétales ou animales ayant un statut spécial au niveau fédéral ou provincial parce qu'elles sont vulnérables à l'extinction. Les espèces peuvent être inscrites sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues.

Friche industrielle : Propriété commerciale ou industrielle abandonnée, inutilisée ou sous-utilisée où les actions passées ont causé une contamination de l'environnement, mais qui a encore un potentiel de réaménagement ou qui offre d'autres possibilités économiques. Les friches industrielles sont généralement situées dans les zones urbaines.

Gaz à effet de serre : Gaz tels que l'oxyde nitreux (N_2O), le méthane (CH_4) et surtout le dioxyde de carbone (CO_2) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique.

Gestion des eaux pluviales : Processus qui traite de la composante des eaux de ruissellement de surface en zones urbaines qui sont ou seraient recueillies au moyen d'égouts pluviaux municipaux séparés.

Intendance : Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures.

Pollinisateur : Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transport le pollen d'une plante à l'autre.

Résilience : Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement, la capacité d'auto-organisation et la capacité de s'adapter au stress et au changement.

Services écosystémiques : Services que l'homme tire de fonctions écologiques telles que la photosynthèse, la production d'oxygène et la purification de l'eau.

Site contaminé : Terrain qui contient des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement, ou qui dépassent les niveaux établis dans les politiques et les règlements.

Système énergétique de quartier : Système composé d'installations centrales qui chauffent les bâtiments avec de l'eau chaude ou de la vapeur et refroidissent les bâtiments avec de l'eau glacée. L'eau circule à travers des tuyaux souterrains reliés en boucle. Ce procédé consomme moins d'énergie et est plus efficace que l'utilisation d'équipement dans chaque bâtiment.

Participez

Chaque résidant de la région de la capitale nationale a un rôle à jouer pour bâtir une région de la capitale nationale plus verte et durable. Que vous fassiez partie du milieu des affaires de la région, que vous soyez actif dans votre quartier ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, vos efforts sont essentiels à notre réussite commune.

Restez branchés

Consultez la page Web sur notre stratégie de développement durable pour vous abonner à notre bulletin électronique et obtenir d'autres renseignements au sujet de nos niveaux de référence et des progrès réalisés. Vos commentaires et suggestions sur la façon dont la CCN pourrait renforcer ou améliorer ses efforts en matière de durabilité sont les bienvenus.

Pour en apprendre davantage à ce sujet ou pour participer à ces efforts, communiquez avec nous.

Courriel : info@ncc-ccn.ca
Téléphone : 1-800-465-1867 (sans frais)
ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)
Courrier : 40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

Stratégie de développement durable
Rapport annuel 2018-2019